



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Communiqué de presse

Bordeaux le 20 mars 2021

La charte ZNT en zone de non-droit !

Ré-ouvrons un dialogue équilibré avec toute la société.

Le Conseil Constitutionnel a donc invalidé vendredi dernier la mise en place des Chartes « du bien vivre ensemble » qui devaient apaiser les relations agriculteurs-riverains. Elles devaient en fait servir à réduire les distances de sécurité entre les habitations et les zones d'épandage de pesticides.

La Confédération paysanne de Gironde avait, bien entendu, refusé de signer ce simulacre de concertation. Elle avait pourtant été conviée à ajouter des points et des virgules, dans un texte concocté unilatéralement par la FNSEA, sous couvert de la Chambre d'agriculture. Elle constate avec satisfaction que le Conseil Constitutionnel a rejoint son analyse.

Il aura été inutile de se servir de la bienveillance permanente de la préfecture et des services de l'État pour faire valider n'importe quoi. Le résultat est qu'on arrive au début de la période des traitements sans aucun dispositif de nature à rassurer le public. Et pour les agriculteurs, les règles changent à la dernière minute !

La Confédération paysanne appelle les représentants des autres syndicats à reprendre leurs esprits et à entamer un dialogue véritable avec toute la société, comme le demande le Conseil Constitutionnel. Si la stratégie des instances professionnelles viticoles devait rester l'affrontement judiciaire, dans une sorte de course aux armements juridiques, il est certain que c'est le monde agricole et viticole qui sortirait perdant dans l'opinion.

Nous appelons à la reprise d'un dialogue équilibré, qui ne débouche pas encore sur un alignement de mesures cosmétiques et de pure communication. Pour exemple, la Confédération paysanne avait, malgré sa non-signature, accepté de travailler sur la sécurisation « phytosanitaire » des 130 écoles et lieux dits « sensibles ». Hormis des déclarations d'intentions, rien n'a été fait sur ce point.

Il est temps d'arrêter de « communiquer ». Il est grand temps d'agir.

-----Contacts

- Dominique Techer, Porte-paroles de la Confédération paysanne de Gironde : 06 09 87 55 45
- Confédération paysanne de Gironde: conf.paysanne33@wanadoo.fr

Confédération paysanne de Gironde

8 Rue de la Course - 33000 Bordeaux

Tél: 05.56.52.26.79 - Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr

Site internet: gironde.confederationpaysanne.fr

Permanences téléphoniques: du lundi au jeudi de 9h à 12h